

Planification de la prévention de la pollution pour l'ammoniac, les chloramines inorganiques et les effluents d'eaux usées chlorées dans les effluents d'eaux usées municipales

Document de travail

Partie 4 de la *Loi canadienne sur la protection de
l'environnement* (1999)

Aux fins de consultation

Juillet 2002

Environnement Canada

Table des matières

Liste des acronymes et des abréviations	III
Préface	IV
1. Personne ou catégorie de personnes qui doivent élaborer et exécuter un plan de prévention de la pollution	1
2. Activités visées par le plan à élaborer.....	3
3. Facteurs à prendre en considération pour l'élaboration du plan	3
4. Délai imparti pour l'élaboration et l'exécution du plan de prévention de la pollution	4
5. Contenu des plans	4
6. Obligation de conserver une copie du plan.....	5
7. Déclaration confirmant l'élaboration	5
8. Déclaration confirmant l'exécution	5
9. Présentation de déclarations modifiées	5
10. Rapports provisoires	5
11. Utilisation d'un plan élaboré ou exécuté à une autre fin.....	5
12. Prorogation du délai	6
13. Demande de dérogation à l'obligation de prendre en considération certains facteurs	6
Appendice 1 : Dérivation de l'objectif de gestion des risques pour l'ammoniac	7
Annexe 1 : Déclaration confirmant qu'un plan de prévention de la pollution a été élaboré et qu'il est en cours d'exécution - ammoniac, chloramines inorganiques et effluents d'eaux usées chlorées (paragraphe 58(1) de la LCPE 1999)	
Annexe 2 : Demande de dérogation à l'obligation de prendre en considération certains facteurs - ammoniac, chloramines inorganiques et effluents d'eaux usées chlorées (paragraphe 56(5) de la LCPE (1999))	
Annexe 3 : Demande de prorogation du délai - ammoniac, chloramines inorganiques et effluents d'eaux usées chlorées	
Annexe 4 : Rapport provisoire - ammoniac, chloramines inorganiques et effluents d'eaux usées chlorées	

Annexe 5 : Déclaration confirmant l'exécution d'un plan de prévention de la pollution - ammoniac, chloramines inorganiques et effluents d'eaux usées chlorées (paragraphe 58(2) de la LCPE (1999)

Liste des acronymes et des abréviations

LCPE 1999	<i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)</i> [LCPE (1999)]
CCN LCPE	Comité consultatif national de la LCPE (1999)
CCME	Conseil canadien des Ministres de l'Environnement
EEUC	effluents d'eaux usées chlorées
CRT	chlore résiduel total
OQE	objectifs relatifs à la qualité de l'environnement
NPE	nonylphenol et ses dérivés éthoxylés
INRP	Inventaire national des rejets de polluants
EUT	effluents d'usines de textile
OGR	objectif de gestion des risques
P2	prévention de la pollution
mg/l	milligrammes par litre
µg/l	microgrammes par litre
CL ₅₀	concentration létale qui entraîne la mortalité de 50 % des organismes faisant l'objet d'essais
CAS	<i>Chemical Abstracts Service</i>
kg	kilogramme

Préface

Ce document présente les éléments proposés par Environnement Canada qui seront nécessaires à l'élaboration de plans de prévention de la pollution (P2) pour l'ammoniac¹, les chloramines inorganiques et les effluents d'eaux usées chlorées. L'information contenue dans ce document est présentée dans le format de l'avis qui établira les exigences proposées concernant les plans de prévention de la pollution en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* [LCPE (1999)], et qui sera publié dans *la Gazette du Canada, Partie I* avant le 23 juin 2003. Ce document donne une description des critères proposés pour identifier les systèmes d'assainissement pour lesquels des plans de prévention de la pollution seront exigés et résume les éléments dont il faudra tenir compte lors de l'élaboration de ces plans.

Ce document complète et forme un ensemble avec la stratégie de gestion des risques proposée par Environnement Canada pour l'ammoniac, les chloramines inorganiques et les effluents d'eaux usées chlorées en vertu de la LCPE (1999).

¹ Notez que la nomenclature utilisée pour l'ammoniac est présentée sous réserve de modifications. Ceci s'applique au reste du document.

Planification de la prévention de la pollution pour l'ammoniac, les chloramines inorganiques et les effluents d'eaux usées chlorées dans les effluents d'eaux usées municipales

Document de travail

Le présent document de travail présente les principaux éléments qu'Environnement Canada se propose d'inclure dans un avis qui exigera l'élaboration et l'exécution de plans de prévention de la pollution (P2) pour l'ammoniac, les chloramines inorganiques et les effluents d'eaux usées chlorées, conformément à l'article 56 de la partie 4 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* [LCPE (1999)]. Les commentaires reçus par rapport à ce document seront considérés lors du développement d'un avis proposé conformément à l'article 56 qui sera publié en vertu de l'article 91 de la LCPE (1999) dans la *Gazette du Canada, Partie I* pour une période de commentaires de 60 jours.

De plus amples renseignements sur la planification de la prévention de la pollution sont présentés dans le document *Directives pour la mise en œuvre des dispositions relatives aux plans de prévention de la pollution de la partie 4 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* [LCPE (1999)]. Il est aussi possible d'accéder à ces directives et à d'autres renseignements sur la prévention de la pollution et la planification de la prévention de la pollution à l'adresse internet suivante :
<http://www.ec.gc.ca/nopp>

Substances toxiques à inclure dans l'avis :

- Ammoniac
- Chloramines inorganiques
- Effluents d'eaux usées chlorées

1. Personne ou catégorie de personnes qui doivent élaborer et exécuter un plan de prévention de la pollution : Toute personne qui possède ou qui exploite un réseau municipal collecteur d'eaux usées qui, à la date de la publication de l'avis final, rejette des effluents d'eaux usées traitées ou non traitées dans les eaux de surface ou à tout endroit à la surface où les effluents pénètrent ou peuvent pénétrer les eaux de surface et pour lequel :

(1) (A) du chlore ou des dérivés chlorés sont utilisés régulièrement ou de façon saisonnière pour désinfecter les eaux usées avant le rejet;

ou

(B) la concentration totale moyenne d'ammoniac dans le rejet dépasse 20 mg/l, (la concentration totale moyenne d'ammoniac est la moyenne arithmétique d'au moins trois moyennes mensuelles au cours des mois de juin, juillet, août et septembre. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique d'au moins trois échantillons prélevés à au moins un jour d'intervalle les uns des autres) ;

et

(2) la moyenne annuelle du volume de rejet quotidien d'effluents est de 10 000 m³/jour ou plus élevé;

et

- (3) l'effluent n'atteint pas les objectifs de gestion des risques tels qu'ils sont précisés au paragraphe 3.

Les critères utilisés pour sélectionner les systèmes d'assainissement sont illustrés à la figure 1.

Le terme « personne » peut désigner une province, une municipalité, un territoire, une compagnie ou une personne qui peut posséder ou exploiter plus d'un réseaux de collection d'eaux usées physiquement indépendants. Un réseau de collection d'eaux usées (aussi connu sous les noms réseau ou système d'égouts sanitaires, séparatifs ou combinés) comprend les égouts, toute installation ou station de traitement, tous les rejets de stations d'épuration des eaux usées, de postes de pompage ou de trop-plein ainsi que les rejets d'égouts combinés et d'égouts non traités dans un système fermé.

Si une personne possède ou exploite plus d'un réseau collecteur d'eaux usées dans une région ou une zone, il lui est possible d'élaborer et d'exécuter un seul plan de prévention de la pollution pour tous les réseaux tant et aussi longtemps que le plan traite chaque système de façon individuelle. Il est nécessaire de déposer séparément pour chaque réseau tous les rapports provisoires, déclarations et demandes de prorogation du délai ou de dérogation à l'obligation de prendre en considération certains facteurs.

Plans de prévention de la pollution (P2) de la LCPE (EEUM)

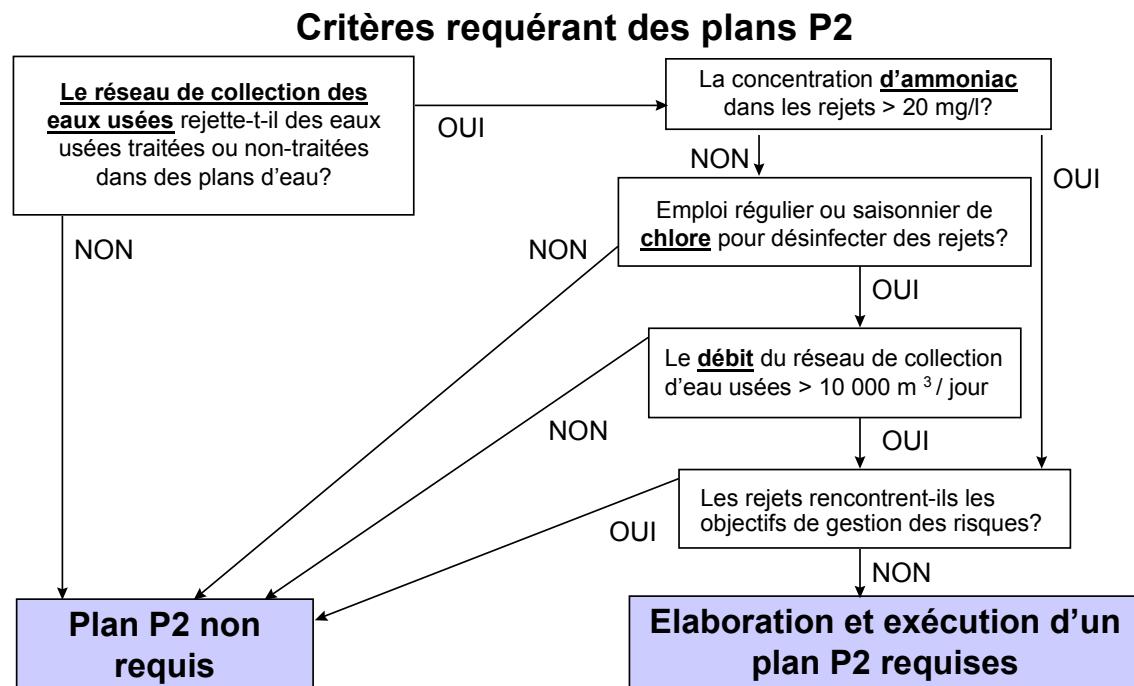


Figure 1 : Critères proposés pour déterminer les réseaux d'assainissement pour lesquels un plan de prévention de la pollution sera exigé en vertu de la LCPE (1999).

2. Activités visées par le plan à élaborer : Toutes les personnes identifiées au paragraphe 1 devront élaborer et exécuter un plan de prévention de la pollution pour les activités suivantes :

- (1) collecte des eaux usées,
- (2) traitement primaire, secondaire ou autre traitement des eaux usées,
- (3) désinfection des eaux usées à l'aide de chlore ou de produits chlorés,
- (4) déchloration des eaux usées, et
- (5) rejet des effluents d'eaux usées municipales aux principaux points de rejets.

La portée du plan de prévention de la pollution n'exige pas l'inclusion des trop-pleins (par ex., trop-pleins de réseaux d'égouts combinés et de réseaux séparatifs), les réseaux séparés d'égouts pluviaux ni les activités de gestion des résidus, boues et biosolides, bien que l'ajout de ces activités dans le plan le rendrait plus complet.

3. Facteurs à prendre en considération pour l'élaboration du plan : Toutes les personnes identifiées au paragraphe 1 devront tenir compte des facteurs suivants lors de l'élaboration du plan de prévention de la pollution:

- (1) Le ministre de l'Environnement a établi les objectifs de gestion des risques suivants pour l'exécution du plan de prévention de la pollution :
 - a) Pour les chloramines inorganiques et les effluents d'eaux usées chlorées, aucune létalité aiguë. L'atteinte de cet objectif sera indiquée en atteignant une concentration maximale de rejet d'effluents de 20 µg/l de chlore résiduel total (CRT), calculé en utilisant la moyenne d'un minimum de cinq échantillons prélevés à au moins une semaine d'intervalle les uns des autres.
 - b) Pour l'ammoniac, aucune létalité aiguë. Ceci implique la détermination d'une limite de rejet d'effluents propre à chaque installation, calculée en utilisant la méthode démontrée à l'annexe 1.
- (2) Les recommandations canadiennes pour la qualité de l'eau pour la protection de la vie aquatique du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) proposent que les limites pour le chlore et l'ammoniac soient de 0,5 µg/l pour les produits chlorés réactifs dans l'eau douce et l'eau salée et de 19 µg/l pour l'ammoniac non ionisé dans l'eau douce.
- (3) En élaborant un plan de prévention de la pollution, la priorité doit être accordée aux activités de prévention de la pollution, par ex. : l'utilisation de processus, pratiques, matériel, produits, substances ou énergie qui préviennent ou diminuent la création de polluants et de déchets et qui réduisent les risques globaux pour l'environnement ou la santé humaine. Dans ce cas particulier, les activités de prévention de la pollution comme les programmes de contrôle à la source (par ex. : des règlements municipaux sur l'utilisation des égouts) s'avèrent utiles pour contrôler les rejets dans les réseaux de collection des eaux usées.
- (4) Les personnes identifiées devraient aussi tenir compte de l'orientation à long terme de la **Stratégie proposée de gestion des risques pour l'ammoniac, les**

chloramines inorganiques et les effluents d'eaux usées chlorées en vertu de la LCPE (1999) proposée par Environnement Canada (www.ec.gc.ca/ à déterminer).

4. Délai imparti pour l'élaboration et l'exécution du plan de prévention de la pollution : Le plan de prévention de la pollution doit être élaboré dans un délai de 12 mois après la date de publication de l'avis final exigeant l'élaboration et l'exécution de plans de prévention de la pollution pour les chloramines inorganiques, les effluents d'eaux usées chlorées et l'ammoniac dans les eaux usées.

Le plan de prévention de la pollution doit être exécuté dans un délai de 48 mois après la fin de la période au cours de laquelle le plan doit être élaboré.

Le calendrier proposé pour la publication des avis (proposé et final), l'élaboration et l'exécution des plans de prévention de la pollution est illustré à la figure 2.

Plans P2 pour les EEUM en vertu de la LCPE

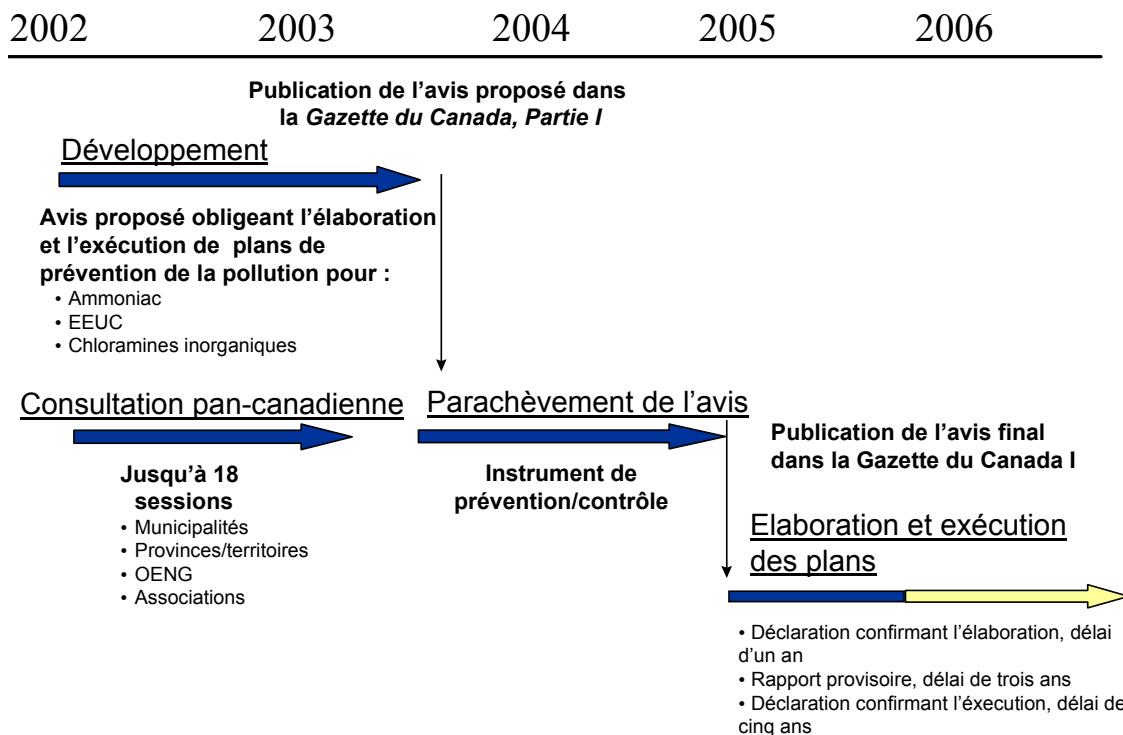


Figure 2 : Calendrier proposé pour la publication des avis (proposé et final) et l'élaboration et l'exécution des plans de prévention de la pollution.

5. Contenu des plans : Toute personne préparant des plans doivent déterminer le contenu adéquat de leurs propres plans; toutefois, le plan doit répondre à toutes les exigences énoncées dans l'avis final et doit aussi inclure et appuyer l'information qui sera déposée dans les déclarations et les rapports provisoires. Si une personne est propriétaire ou exploitant de plus d'un réseau d'assainissement, elle peut élaborer et exécuter un seul plan pour tous les réseaux tant et aussi longtemps que le plan traite chaque système individuellement.

6. Obligation de conserver une copie du plan : Conformément à l'article 59 de la LCPE (1999), toute personne identifiée au paragraphe 1 doit conserver une copie du plan au lieu, au Canada, en faisant l'objet. Si une personne est propriétaire ou exploitant de plus d'un réseau collecteur d'eaux usées ou qu'elle en exploite plus d'un et qu'elle a élaboré seulement un plan comme le décrit le paragraphe 5, une copie de ce plan doit être gardée au lieu où est situé chaque réseau collecteur et/ou d'assainissement pour lequel le plan a été élaboré.

7. Déclaration confirmant l'élaboration : Un formulaire intitulé « *Déclaration confirmant qu'un plan de prévention de la pollution a été élaboré et qu'il est en cours d'exécution - ammoniac, chloramines inorganiques et effluents d'eaux usées chlorées (paragraphe 58(1) de la LCPE 1999)* » figure à l'annexe 1 de ce document. Il est nécessaire de déposer cette déclaration pour chaque réseau collecteur d'eaux usées dans un délai de 30 jours après la fin de la période au cours de laquelle le plan doit être élaboré (paragraphe 4).

8. Déclaration confirmant l'exécution : Un formulaire intitulé « *Déclaration confirmant l'exécution d'un plan de prévention de la pollution - ammoniac, chloramines inorganiques et effluents d'eaux usées chlorées (paragraphe 58(2) de la LCPE (1999))* » figure à l'annexe 5. Il est nécessaire de déposer cette déclaration pour chaque réseau collecteur d'eaux usées, dans un délai de 30 jours après l'achèvement de l'exécution du plan et au plus tard 30 jours après la période précisée au paragraphe 4.

9. Présentation de déclarations modifiées : Lorsqu'une personne a déposé une déclaration confirmant l'élaboration ou l'exécution dont il est question aux paragraphes 7 et 8, et que la déclaration contient des renseignements qui deviennent faux ou trompeurs à une date ultérieure, cette personne doit déposer une déclaration corrective dans un délai de 30 jour après cette date.

10. Rapports provisoires : Un formulaire intitulé « *Rapport provisoire - ammoniac, chloramines inorganiques et effluents d'eaux usées chlorées* » figure à l'annexe 4. Ce rapport provisoire # 1 doit être déposé pour chaque réseau collecteur d'eaux usées dans un délai de 24 mois suivant la fin de la période au cours de laquelle le plan doit être élaboré (paragraphe 4). Si une déclaration confirmant l'exécution est déposée avant la date d'échéance du rapport provisoire, l'exigence de déposer un tel rapport provisoire est alors annulée.

Lorsqu'une personne a déposé un rapport provisoire qui contient des renseignements qui deviennent faux ou trompeurs à une date ultérieure, cette personne doit déposer une déclaration corrective dans un délai de 30 jours après cette date.

11. Utilisation d'un plan élaboré ou exécuté à une autre fin : Les plans de prévention de la pollution élaborés ou exécutés pour un autre but peuvent être utilisés pour satisfaire les exigences de l'avis final tel que précisé dans le paragraphe 57(1) de la LCPE (1999). Conformément au paragraphe 57(2) de la LCPE (1999), lorsqu'une personne utilise un plan qui ne répond pas à toutes les exigences de l'avis final, cette personne peut modifier le plan afin qu'il réponde à toutes ces exigences ou élaborer un plan complémentaire qui satisfait aux exigences non remplies. Une personne qui utilise un plan élaboré à une autre fin doit quand même déposer la déclaration confirmant l'élaboration dont il est question au paragraphe 7, la déclaration confirmant l'exécution dont il est question au paragraphe 8, le cas échéant, toute déclaration modifiée dont il est question au paragraphe 9, ainsi que le rapport provisoire dont il est question au paragraphe 10.

12. Prorogation du délai :

(1) Lorsque le Ministre est d'avis qu'une période plus longue est nécessaire pour l'élaboration ou l'exécution du plan tel que précisé au paragraphe 4, le Ministre peut proroger le délai pour une personne qui présente par écrit une *Demande de prorogation du délai - ammoniac, chloramines inorganiques et effluents d'eaux usées chlorées* en utilisant le formulaire présenté à l'annexe 3 avant la date dont il est question au paragraphe 4 ou avant l'expiration de toute autre prorogation de délai.

(2) Lorsque le Ministre est d'avis qu'une période plus longue est nécessaire pour déposer un rapport provisoire en vertu du paragraphe 10, le Ministre peut proroger le délai de déposition du rapport provisoire pour une personne qui présente par écrit une *Demande de prorogation du délai - ammoniac, chloramines inorganiques et effluents d'eaux usées chlorées* en utilisant le formulaire présenté à l'annexe 3 avant la date dont il est question au paragraphe 10 ou avant l'expiration de toute prorogation de délai.

13. Demande de dérogation à l'obligation de prendre en considération certains facteurs :

Lorsque le ministre est d'avis qu'il est déraisonnable ou impossible de tenir compte d'un facteur précisé dans l'avis final, le ministre peut approuver une dérogation à l'obligation d'en tenir compte pour une personne qui présente par écrit une *Demande de dérogation à l'obligation de prendre en considération certains facteurs - ammoniac, chloramines inorganiques et effluents d'eaux usées chlorées (paragraphe 56(5) de la LCPE (1999))* en utilisant le formulaire présenté à l'annexe 2, et qui fournit les motifs justifiant la demande avant l'expiration de la période au cours de laquelle le plan doit être élaboré (paragraphe 4).

Appendice 1 : Dérivation de l'objectif de gestion des risques pour l'ammoniac

- Annexe 1 : *Déclaration confirmant qu'un plan de prévention de la pollution a été élaboré et qu'il est en cours d'exécution - ammoniac, chloramines inorganiques et effluents d'eaux usées chlorées (paragraphe 58(1) de la LCPE 1999)*
- Annexe 2 : *Demande de dérogation à l'obligation de prendre en considération certains facteurs - ammoniac, chloramines inorganiques et effluents d'eaux usées chlorées (paragraphe 56(5) de la LCPE (1999))*
- Annexe 3 : *Demande de prorogation du délai - ammoniac, chloramines inorganiques et effluents d'eaux usées chlorées*
- Annexe 4 : *Rapport provisoire - ammoniac, chloramines inorganiques et effluents d'eaux usées chlorées*
- Annexe 5 : *Déclaration confirmant l'exécution d'un plan de prévention de la pollution - ammoniac, chloramines inorganiques et effluents d'eaux usées chlorées (paragraphe 58(2) de la LCPE (1999))*

Appendice 1 : Dérivation de l'objectif de gestion des risques pour l'ammoniac

L'objectif de gestion des risques (OGR) pour l'ammoniac dans les effluents d'eaux usées municipales est :

- aucune létalité aiguë (létalité consécutive à une intoxication aiguë d'ammoniac) provenant de l'ammoniac dans l'effluent rejeté ou dans l'environnement, basée sur une limite de rejet propre à chaque installation.

Les tableaux suivants (tableaux 1, 2, 3 et 4) fournissent les renseignements nécessaires à la dérivation des limites de rejets propres à une installation.

En résumé, la dérivation compare la concentration d'ammoniac dans l'effluent avec la concentration d'ammoniac prévue dans les eaux réceptrices, en tenant compte du changement de pH et d'une dilution nulle. La concentration la moins élevée entre les deux concentrations qui ne présente pas de menace de létalité aiguë devient alors la limite de rejets d'ammoniac propre à une installation et déterminera tout besoin relatif au contrôle de l'ammoniac. Des conseils supplémentaires sur la façon de dériver la limite des rejets seront préparés et fournis.

Les tableaux actuels sont valables pour l'eau douce seulement. Présentement, les données sont compilées afin de développer des tableaux similaires pour les rejets dans l'eau salée.

Bien que la température ait un effet sur la toxicité, son effet sur la létalité aiguë est assez minime en comparaison à celui du pH et peut être ignoré. La *United States Environmental Protection Agency (USEPA)* a adopté cette approche en déterminant ses critères aigus pour la vie aquatique.

L'application de cette approche aux lagunes nécessite une analyse plus approfondie. Souvent les lagunes rejettent des effluents sur une base périodique et leur pH peut varier sur une base diurne et est souvent relativement élevé, surtout au cours des mois d'été à cause de la croissance des algues.

Dérivation des limites de rejets d'ammoniac propres à une installation

Tableau 1

Concentration d'ammoniac non ionisé se fondant sur une quantité d'ammoniac total de 2 -

40 mg/l

Température = 15 °C

Total Ammoniac	pH = 6,0	pH = 6,5	pH = 7,0	pH = 7,5	pH = 8,0	pH = 8,5	pH = 9,0	PH = 10,0
2	0,00055	0,00173	0,0546	0,0172	0,0534	0,159	0,43	1,47
4	0,00110	0,00346	0,0109	0,0344	0,107	0,319	0,86	2,93
6	0,00164	0,00519	0,0164	0,0516	0,160	0,478	1,29	4,40
8	0,00219	0,00692	0,0218	0,0687	0,214	0,638	1,72	5,86
10	0,00274	0,00865	0,0273	0,0859	0,267	0,797	2,15	7,33
12	0,00329	0,0104	0,0328	0,103	0,320	0,956	2,58	8,80
14	0,00384	0,0121	0,0382	0,120	0,374	1,12	3,01	10,26
16	0,00438	0,0138	0,0437	0,137	0,427	1,28	3,44	11,73
18	0,00493	0,0156	0,0491	0,155	0,481	1,43	3,87	13,19
20	0,00548	0,0173	0,0546	0,172	0,534	1,59	4,3	14,66
22	0,00603	0,0190	0,0601	0,189	0,587	1,75	4,73	16,13
24	0,00658	0,0208	0,0655	0,206	0,641	1,91	5,16	17,59
26	0,00712	0,0225	0,0710	0,223	0,694	2,07	5,59	19,06
28	0,00767	0,0242	0,0764	0,241	0,748	2,23	6,02	20,52
30	0,00822	0,0260	0,0819	0,258	0,801	2,39	6,45	21,99
32	0,00877	0,0277	0,0874	0,275	0,854	2,55	6,88	23,46
34	0,00932	0,0294	0,0928	0,292	0,908	2,71	7,31	24,92
36	0,00986	0,0311	0,0983	0,309	0,961	2,87	7,74	26,39
38	0,0104	0,0329	0,104	0,326	1,01	3,03	8,17	27,85
40	0,0110	0,0346	0,109	0,344	1,07	3,19	8,6	29,32

Note : Ce tableau illustre la concentration de l'ammoniac non ionisé (en mg/l) en fonction de l'ammoniac total, aux différentes valeurs de pH, à 15 degrés °C (la température de l'essai de toxicité en laboratoire). Il démontre que lorsque le pH est plus élevé que 8,0, la plus grande partie des effluents montreront une létalité aiguë lorsque l'ammoniac total s'élève à plus de 10 mg/l (en utilisant la CL₅₀ la plus conservatrice, soit 0,279).

Dérivation des limites de rejets d'ammoniac propres à une installation

Tableau 2

Valeurs CL₅₀ moyennes

(provenant du rapport d'évaluation des risques et d'analyses d'Environnement Canada)

Espèce	mg/l ammoniac non ionisé	Espèce	mg/l ammoniac non ionisé
Malachigan	0,279	Omble de fontaine	1,005
Ménomini de montagne	0,289	Achigan à petite bouche	1,105
Saumon quinnat ou chinook	0,444	Achigan à grande bouche	1,304
Truite arc-en-ciel	0,483	Méné tête-de-boule	1,334
Crapet-soleil	0,489	Meunier noir	1,316
Saumon coho	0,520	Chabot tacheté	1,390
Truite fardée	0,642	Daphnie	1,160
Truite brune, de commune	0,657	Cladocère	1,185
Meunier des montagnes	0,729	Sphaerie	1,191
Doré jaune	0,706	Vers plat	1,400
Chatte de l'est	0,720		
Truite dorée	0,755		

Dérivation des limites de rejets d'ammoniac propres à une installation

Tableau 3

Méthode de calcul des limites de rejets

EXEMPLE

Effluent

Ammoniac total mg/l	24	Identification de la moyenne de la concentration d'ammoniac total de l'effluent
pH	7,5	Identification du pH moyen de l'effluent
Ammoniac non ionisé mg/l	0,206	Déterminer la concentration de l'ammoniac non ionisé (NH ₃) à l'aide des données du tableau 1 pour le pH et la concentration d'ammoniac total

Eau réceptrice – eau douce

pH	8,0	Déterminer le pH moyen dans les eaux réceptrices
Ammoniac non ionisé mg/l	0,641	En utilisant le total de la concentration d'ammoniac total dans l'effluent (plus haut) et le pH des eaux réceptrices, trouver la concentration d'ammoniac non ionisé correspondante
CL ₅₀ critique	0,483	Choisir une espèce critique et sa CL ₅₀ dans le tableau 2
Concentration d'ammoniac total qui atteindra la CL ₅₀ critique mg/l	18	Dans le Tableau 1, utiliser cette CL ₅₀ critique et le pH des eaux réceptrices pour trouver la concentration totale d'ammoniac total correspondante

La donnée la moins élevée de la première ligne et de la dernière ligne du tableau ci-haut (ammoniac total dans l'effluent (24) et concentration d'ammoniac total qui atteindra la CL₅₀ critique (18) est la limite de rejet d'ammoniac total propre à une installation.

Limite de rejet d'ammoniac total mg/l	18	(24 par rapport à 18)
---------------------------------------	----	-----------------------

Est-ce que le contrôle de l'ammoniac dans l'effluent est nécessaire?	Oui	Comparez la limite des rejets (18) à la concentration de l'effluent (24)
--	-----	--

Espèce utilisée pour la CL₅₀ : Truite arc-en-ciel

NOTES Les valeurs moyennes notées plus haut sont la moyenne arithmétique d'au moins trois moyennes au cours de la période estivale. Il serait préférable d'utiliser 12 moyennes mensuelles pour déterminer la moyenne. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique d'au moins cinq échantillons prélevés sur une période d'au moins 28 jours et prélevés à des intervalles à peu près égaux.

La sélection de l'espèce critique et la valeur de la CL₅₀ à utiliser dans la dérivation sont très importantes. Cette illustration a utilisé la truite arc-en-ciel **SEULEMENT** à titre d'exemple. À l'heure actuelle, Environnement Canada évalue si on devrait utiliser seulement une espèce comme espèce critique, et si oui, laquelle, ou encore si on devrait utiliser une série d'espèces pour chaque installation.

Dérivation des limites de rejets d'ammoniac propres à une installation

Tableau 4

Exemple de calculs pour les limites de rejets

Effluent

Ammoniac total mg/l	24	24	24	24	24	14
pH	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
Ammoniac non ionisé mg/l	0,206	0,206	0,206	0,206	0,206	0,12
CL ₅₀ critique	0,279	0,279	0,279	0,483	0,483	0,483

Eaux réceptrices – eau douce

pH	8,0	7,5	7,0	8,0	8,5	8,0
Ammoniac non ionisé mg/l	0,641	0,206	0,066	0,641	1,91	0,374
Concentration d'ammoniac total qui atteindra la CL ₅₀ critique mg/l	10	24	Elevée	18	6	18

La donnée la moins élevé entre la première ligne et la dernière ligne est la limite de rejets d'ammoniac total propre à une installation.

Limite des rejets d'ammoniac total mg/l	10	24	24	18	6	14
---	----	----	----	----	---	----

Est-ce que le contrôle de l'ammoniac dans l'effluent est nécessaire?	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
--	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Espèce utilisée pour la CL ₅₀	Malachigan	Malachigan	Malachigan	Truite arc-en-ciel	Truite arc-en-ciel	Truite arc-en-ciel
--	------------	------------	------------	--------------------	--------------------	--------------------

Plusieurs détails techniques associés à cette méthode doivent être confirmés. On prévoit que l'approche de base ne changera pas.

Annexe 1 : Déclaration confirmant qu'un plan de prévention de la pollution a été élaboré et qu'il est en cours d'exécution – Substance(s)(s) [paragraphe 58(1) de la LCPE (1999)]

Code de référence de l'avis : # assigné par la DIMO de la LCPE

Pour des directives sur la façon de remplir ce formulaire, veuillez consulter la brochure « Directives pour remplir les annexes de l'avis de la Gazette du Canada intitulé Avis exigeant l'élaboration et l'exécution d'un plan de prévention de la pollution – Substance(s)(s) ».

La présente déclaration sert-elle à apporter une modification à une déclaration déjà présentée? Oui
 Non

Si vous avez coché <oui>, remplissez les parties 1.0 et 9.0, et toute autre partie de la déclaration pour laquelle des renseignements déjà déclarés sont maintenant faux ou trompeurs. Il n'est pas nécessaire de répéter les informations inchangées.

1.0 Renseignements sur l'installation

Raison sociale de l'entreprise : _____

Nom de l'installation : _____

Adresse civique de l'installation : _____

Ville : _____ Province/territoire : _____ Code postal : _____

Adresse postale de l'installation
(si différente de l'adresse civique) : _____

Ville : _____ Province/territoire : _____ Code postal : _____

Responsable des

renseignements techniques : _____

Courriel (le cas échéant) : _____
Téléphone (inclusif
le code régional) : _____ Téléc. (le cas échéant;
inclusif le code régional) : _____

Numéro d'identité de l'Inventaire national des
rejets de polluants (si aucun, laissez en blanc) : _____

Code à 6 chiffres du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
(SCIAN) : _____

Code canadien à 4 chiffres de la classification type
des industries (CTI) : _____

2.0 Utilisation de plans antérieurs élaborés ou mis en œuvre à d'autres fins

Le plan de prévention de la pollution utilisé pour satisfaire aux exigences de l'avis a-t-il :

- déjà été préparé à titre volontaire? Oui Non
- déjà été préparé pour un autre gouvernement ou en vertu d'une autre loi fédérale? Oui Non

Si vous avez coché « oui », indiquez la ou les exigences de cet autre gouvernement ou de cette autre loi fédérale.

Les parties 3.0 à 7.0 de la présente déclaration doivent être remplies séparément pour chaque [substance ou activité industrielle] visée par l'avis.

La section suivante (parties 3.0 à 7.0) doit être remplie séparément pour chaque [substance ou activité industrielle] visé par l'avis

3.0 Substance visée par l'avis

Substance visée par l'avis (ci-après appelée « **substance(s)** »), pour laquelle les informations ci-dessous sont données :

Numéro de registre CAS : _____

4.0 Information de base antérieure à l'exécution du plan de prévention de la pollution (P2)

Nota

- a) Dans la mesure du possible, le format des données des parties 4.1, 4.3, 4.4 (**choisir la partie appropriée, le cas échéant**) est basé sur celui de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP).
- b) Le cas échéant, utilisez les codes suivants, énumérés en ordre décroissant d'exactitude, pour décrire le mode de détermination de chacune des quantités déclarées dans cette partie de la déclaration :

- M** Contrôle ou mesure directe
- C** Bilan massique
- E** Facteurs d'émission
- O** Calcul technique

Choisir option 1 ou 2

1. Si les données collectées sont pour la dernière année civile (non l'année de base)

- c) On exige la déclaration des données de l'année civile {XXXX} (du 1^{er} janvier au 31 décembre) Si l'installation a eu la permission d'utiliser une année autre que {XXXX}, toutes les références à {XXXX} dans la présente déclaration doivent être considérées comme renvoyant à l'année en question. Si l'installation a eu la permission d'utiliser une année autre que {XXXX}, veuillez indiquer la nouvelle année de déclaration : _____

2. Si les données collectées sont celles de la dernière année civile et année de base :

- c) On exige la déclaration des données de l'année civile {[XXXX]} (du 1^{er} janvier au 31 décembre) ainsi que les données de base de l'année civile {YYYY}.

Si l'installation a eu la permission d'utiliser une année autre que {XXXX}, pour préparer un plan, toutes les références à 2002 dans la présente déclaration doivent être considérées comme renvoyant à l'année en question.

Veuillez indiquer la nouvelle année de base : _____

Si l'installation n'a pas utilisé la substance conformément aux critères énumérés au paragraphe 1 de l'avis en {YYYY}, la première année civile {YYYY}, année pendant laquelle la substance a été utilisée conformément aux critères, sera déclarée comme l'année de base. Toute référence à l'année {YYYY}, dans la présente déclaration représente la nouvelle année de base utilisée par l'installation.

Veuillez indiquer la nouvelle année de base : _____

NOTA : LA PARTIE 4.0 EST CONSTITUÉE D'ÉLÉMENTS À SÉLECTIONNER. IL EST POSSIBLE DE LAISSER TOMBER UNE SECTION (P.EX. 4.1, 4.2, 4.2.1, etc.) SI LES DONNÉES QU'ELLE CONTIENT NE TOUCHENT PAS LE GESTIONNAIRE DES RISQUES OU NE SONT PAS NÉCESSAIRES POUR ÉVALUER SI L'OBJECTIF DE GESTION DES RISQUES A ÉTÉ ATTEINT.

4.1 Nature des activités

Indiquez si la substance a été fabriquée, traitée, distribuée ou autrement utilisée ainsi que la nature de ces activités menées à l'installation pendant [spécifiez la période de temps]. Dans le cas des sous-produits, identifiez les substances qui sont la source des sous-produits. Vous pouvez cocher plus d'une activité.

Fabrication : Pour utilisation ou traitement sur place
 Pour vente et distribution
 Comme sous-produit

Traitement : Comme réactif
 Comme constituant d'une préparation
 Comme constituant d'un article

Comme impureté
Description : _____

Pour remballage seulement
 Comme sous-produit
Description : _____

Distribution : Vendu ou distribué individuellement comme produit chimique ou composé
 Vendu ou distribué dans un produit

Description : _____

Autre utilisation : Comme auxiliaire de traitement physique ou chimique
 Comme auxiliaire de fabrication
 Pour utilisation accessoire ou autre
 Comme sous-produit
Description : _____

4.2 Utilisations sur place

Est-ce que l'installation a utilisé la substance sur place en {XXXX} et/ou en {YYYY}?

{XXXX}: Oui Non

{YYYY}: Oui Non

Si vous avez coché « oui » **{pour l'une ou l'autre année}**, déclarez dans la case appropriée ci-dessous toutes les utilisations sur place de la substance **{pour l'année en question}**, en **[précisez les unités]**.

Si vous avez coché « non » **{pour l'une ou l'autre année}**, passez à la partie 4.3 de la déclaration.

Inscrivez le total des utilisations sur place de la substance et le code de la méthode d'estimation en indiquant de quelle façon la substance est utilisée dans l'installation, ainsi que la méthode d'estimation utilisée pour déterminer la quantité à rejeter dans l'environnement.

A{1}. Total des utilisations {XXXX}	Code de la méthode d'estimation	A2. Total des utilisations - {YYYY}	Code de la méthode d'estimation	Type d'utilisation	Estimation de la quantité à rejeter

4.3 Rejets sur place

Est-ce que l'installation a rejeté la substance sur place pendant {XXXX} et/ou {YYYY}?

{XXXX}: Oui Non

{YYYY}: Oui Non

Si vous avez coché « oui » pour **{l'une ou l'autre année}**, inscrivez dans la case appropriée ci-dessous la quantité totale des rejets sur place de la substance pour l'année en question, en **[précisez les unités]**

Si vous avez coché « non » **{pour les deux années}**, passez à la partie 4.4 de la déclaration

4.3.1 REJETS DANS L'ATMOSPHÈRE - Choisissez l'une des deux options

1. Rapportez tout type de rejets dans l'atmosphère (INRP)

Inscrivez tous les rejets de substance dans l'atmosphère et le code de la méthode d'estimation.
Indiquez les rejets habituels, accidentels ou exceptionnels.

Type de rejet dans l'atmosphère	Rejets {XXXX}	Code de la méthode d'estimation	Rejets {YYYY}	Code de la méthode d'estimation
a) Émissions de cheminées ou de sources ponctuelles				
b) Rejets associés à la manutention ou au stockage				
c) Émissions fugitives				
d) Déversements				
e) Autres rejets non ponctuels				
B. Total des rejets dans l'atmosphère (a+b+c+d+e)		B1		B2

2. Rapportez le total des rejets dans l'atmosphère

Inscrivez le total de tous les rejets de substance dans l'atmosphère et le code de la méthode d'estimation en indiquant tout type de rejet. Indiquez les rejets habituels, accidentels ou exceptionnels.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Émissions de cheminées ou de source ponctuelle | <input type="checkbox"/> Déversements |
| | <input type="checkbox"/> Autres rejets non ponctuels |
| <input type="checkbox"/> Rejets associés à la manutention ou au stockage | |
| <input type="checkbox"/> Émissions fugitives | |

B. Total des rejets	Code de la méthode d'estimation

4.3.2 INJECTIONS SOUTERRAINES

Inscrivez la quantité totale de substance qui a été injectée dans le sol des lieux de l'installation et le code de la méthode d'estimation.

C1. Total des rejets {XXXX}	Code de la méthode d'estimation	C2. Total des rejets {YYYY}	Code de la méthode d'estimation

4.3.4 REJETS DANS LES EAUX DE SURFACE - Choisissez l'une des deux options

1. Rapportez tout type de rejets dans les eaux de surface (INRP)

Inscrivez tous les rejets de substance dans les eaux de surface et le code de la méthode d'estimation.

Type de rejet	Rejets {XXXX}	Code de la méthode d'estimation	Rejets {YYYY}	Code de la méthode d'estimation
a) évacuations directes				
b) déversements				
c) fuites				
d) autres rejets				
D. Total (a+b+c+d)		D1		D2

2. Inscrivez le total de tous les rejets de substance dans les eaux de surface et le code de la méthode d'estimation. Indiquez le ou les types de rejets.

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> évacuations directes | <input type="checkbox"/> fuites |
| <input type="checkbox"/> déversements | <input type="checkbox"/> autres rejets |

D1. Total des rejets {XXXX}	Code de la méthode d'estimation	D2. Total des rejets {YYYY}	Code de la méthode d'estimation

4.3.4 REJETS DANS LE SOL - Choisissez l'une des deux options

1. Rapportez tout type de rejets dans le sol (INRP)

Type de rejet	Rejets {XXXX}	Code de la méthode d'estimation	Rejets {YYYY}	Code de la méthode d'estimation
a) enfouissement				
b) traitement par épandage				
c) déversements				
d) fuites				
e) autres rejets				
E. Total (a+b+c+d+e)		E1		E2

2. Rapportez le total des rejets dans le sol

Inscrivez le total de tous les rejets de substance dans le sol à l'intérieur du périmètre de l'installation et le code de la méthode d'estimation. Indiquez le ou les types de rejets.

- enfouissement
- traitement par épandage
- déversements

- fuites
- autres rejets

E1. Total des rejets {XXXX}	Code de la méthode d'estimation	E2. Total des rejets {YYYY}	Code de la méthode d'estimation

4.3.5 Total des rejets

Inscrivez la quantité totale de substance qui a été rejetée sur place.

Quantité totale rejetée sur place {XXXX} = A1+B1+C1+D1+E1

F1

Quantité totale rejetée sur place {YYYY} = A2+B2+C2+D2+E2

F2

4.4 Transferts hors site

4.4.1 DISTRIBUTION DU PRODUIT

Est-ce que l'installation a distribué la substance à l'extérieur du site en [XXXX] {et/ou en [YYYY]}?

{XXXX}: Oui Non

{YYYY}: Oui Non

Si vous avez coché « oui » {pour l'une ou l'autre année}, déclarez dans la case appropriée ci-dessous tous les transferts de la substance pour distribution hors site {pour l'année en question}, en [précisez les unités].

Si vous avez coché « non » {pour l'une ou l'autre année}, passez à la partie 4.4.2 de la déclaration.

DISTRIBUTION DU PRODUIT – Choisissez l'une des deux options

1. Déclaration de tous les types de transfert pour distribution

Inscrivez tous les transferts de la substance pour distribution hors site et le code de la méthode d'estimation. Indiquez l'utilisation prévue, ainsi que la méthode qui sera utilisée par le client pour éliminer la substance, si vous la connaissez.

Type de transfert	Transfert {- /XXXX/}	Code de la méthode d'estimation	{Transfert - /YYYY/}	{Code de la méthode d'estimation}	Utilisation prévue	Méthode d'élimination prévue
a) Produit chimique ou composé						
b) Partie d'un						

produit						
G. TOTAL (a+b)		G{1}		{G2}		

2. Déclaration du total de transferts pour distribution

Inscrivez le total des transferts de la substance pour distribution hors site et le code de la méthode d'estimation, les types de transfert, l'utilisation prévue, ainsi que la méthode qui sera utilisée par le client pour éliminer la substance, si vous la connaissez.

Produit chimique ou composé

Partie d'un produit

G1. Total des transferts {- [XXXX]}	Code de la méthode d'estimation	{G2. Total des transferts - [YYYY]}	{Code de la méthode d'estimation}	Utilisation prévue	Méthode d'élimination prévue

4.4.2 Transferts hors site pour élimination

Est-ce que cette installation a transféré la substance pour élimination hors site pendant **[XXXX]** et ou **[YYYY]**?

[XXXX]: Oui Non

[YYYY]: Oui Non

Si vous avez coché « oui » **{pour l'une ou l'autre année}**, déclarez dans la case appropriée ci-dessous la quantité totale des transferts de substance pour l'élimination hors site pour l'année en question, en **[précisez les unités]**

Si vous avez coché « non » pour les deux années, passez à la partie 4.4.3 de la déclaration.

TRANSFERTS HORS SITE POUR ÉLIMINATION - Choisissez l'une des deux options

1. Déclaration de tous les types de transfert pour élimination (INRP)

Inscrivez tous les transferts de la substance pour élimination hors site et le code de la méthode d'estimation. N'inscrivez que la masse nette de la substance envoyée hors site et non la masse totale du mélange contenant la substance. N'inscrivez que les transferts au premier emplacement hors site et non les autres transferts effectués par l'entreprise d'élimination des déchets.

Type de transfert	Transfert {- [XXXX]}	Code de la méthode d'estimation	{Transfert - [YYYY]}	{Code de la méthode d'estimation}
a) Traitement physique				
b) Traitement chimique				
c) Traitement biologique				
d) Incinération/transfert par chaleur				
e) Confinement				
f) Usines d'épuration des eaux usées urbaines				
g) Injection souterraine				
h) Traitement par épandage				
H. TOTAL (a+b+c+d+e+f+g+h)		H{1}		H{2}

2. Inscrivez le total de tous les transferts de substances pour élimination hors site et le code de la méthode d'estimation. N'inscrivez que la masse nette de substances envoyée hors site et non la masse totale du mélange contenant la substance. N'inscrivez que les transferts au premier

emplacement hors site et non les autres transferts effectués par l'entreprise d'élimination des déchets.

H1. Total des transferts {XXXX}	Code de la méthode d'estimation	H2. Total des transferts {YYYY}	Code de la méthode d'estimation

4.4.3 Transferts hors site pour recyclage

Est-ce que l'installation a transféré la substance pour recyclage hors site pendant {XXXX} et ou {YYYY}?

{XXXX} : Oui Non
{YYYY} : Oui Non

Si vous avez coché « oui » **{pour l'une ou l'autre année}**, déclarez dans la case appropriée ci-dessous la quantité totale des transferts de substances pour recyclage hors site pour l'année en question, **[précisez les unités]**

Si vous avez coché « non » **{pour les deux années}**, passez à la partie 4.5de la déclaration.

TRANSFERTS HORS SITE POUR RECYCLAGE – Choisissez l'une des deux options

1. Déclaration de tous les types de transferts pour recyclage (INRP)

Déclarez tous les transferts de la substance pour recyclage hors site et le code de la méthode d'estimation. N'inscrivez que la masse nette de la substance envoyée hors site et non la masse totale du mélange contenant la substance. N'inscrivez que les transferts au premier emplacement hors site et non les autres transferts effectués par l'entreprise d'élimination des déchets.

Type de transfert	Transfert {- [XXXX]}	Code de la méthode d'estimation	{Transfert - [YYYY]}	{Code de la méthode d'estimation}
a) Récupération d'énergie				
b) Récupération des solvants				
c) Récupération des substances organiques (\neq solvants)				
d) Récupération des métaux et des composants métalliques				
e) Récupération des matières inorganiques (\neq métaux)				
f) Récupération des acides et des bases				
g) Récupération des catalyseurs				
h) Récupération des résidus de la dépollution				
i) Raffinage ou réutilisation de l'huile usagée				
j) Autre				
I. TOTAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j)		I {1}		I {2}

2. Inscrivez le total de tous les transferts de substances pour recyclage hors site et le code de la méthode d'estimation. N'inscrivez que la masse nette de substances envoyée hors site et non la masse totale du mélange contenant la substance . N'inscrivez que les transferts au premier emplacement hors site et non les autres transferts effectués par l'entreprise d'élimination des déchets.

I 1. Total des transferts pour recyclage- 2002	Code de la méthode d'estimation	I 2. Total des transferts pour recyclage- 1996	Code de la méthode d'estimation

4.5 Autre information de base

NOTA : LA PARTIE 4.5 SERA ADAPTÉE À CHAQUE AVIS. ELLE EST UTILISÉE POUR RECUEILLIR LES DONNÉES DE BASE (QUI N'ONT PAS DÉJÀ ÉTÉ RECUEILLIES DANS LA PARTIE 4.0) QUI TOUCHENT LE GESTIONNAIRE DES RISQUES OU QUI SONT NÉCESSAIRES POUR ÉVALUER SI L'OBJECTIF DE GESTION DES RISQUES A ÉTÉ ATTEINT.

5.0 Résultats prévus, échéances et méthodes

5.1 Mesures prévues

Dans le tableau ci-dessous, décrivez les mesures prévues pour l'exécution du plan P2 (colonne I). Dans les colonnes II et III, en choisissant l'une des options fournies, indiquez, pour chacune des activités ci-dessous, si elle représente une mesure de prévention de la pollution ou toute autre mesure de protection de l'environnement. Pour chaque mesure, inscrivez si possible le changement correspondant prévu pour l'utilisation, les rejets ou les transferts de substance **[spécifiez les unités]** résultant de sa mise en œuvre (colonne IV). Veuillez noter que la prévision d'un changement quantitatif pour certaines mesures intangibles, par exemple la formation, peut être impossible. Dans la colonne V, reliez ces changements à tout élément des informations de base (voir la partie 4 de la présente déclaration) en inscrivant le code alphabétique approprié (p. ex., utilisez le code pour les changements dans le total des rejets dans les eaux de surface "D"). Dans la colonne VI, indiquez la date d'achèvement prévue pour chaque mesure.

I. Mesure prévue	II. Méthode(s) de P2 utilisée(s) (le cas échéant) ¹	III. Autre(s) méthode(s) de protection de l'environnement utilisées (le cas échéant) ²	IV. Changement prévu*	V. Élément(s) de l'information de base touchés	VI. Date d'achèvement prévue

*Indiquez une diminution par le signe « - » et une augmentation par le signe « + » devant la quantité rapportée.

¹Méthodes de prévention de la pollution utilisées :

- Substitution de matériaux ou de matières premières
- Conception ou reformulation du produit
- Modifications de l'équipement ou du procédé
- Prévention des fuites ou des déversements
- Récupération, réutilisation ou recyclage sur place
- Techniques de gestion des stocks ou d'achat
- Bonnes pratiques d'exploitation et formation
- Autres

² Autres méthodes de protection de l'environnement utilisées :

- Récupération d'énergie
- Recyclage hors site
- Incinération avec récupération d'énergie
- Traitement des déchets
- Dépollution
- Élimination sécuritaire
- Autres

5.2 Changement total prévu

Le tableau ci-dessous résume le changement total prévu dans [l'utilisation, les rejets et/ou les transferts] de substances par rapport aux valeurs de {XXXX} et {YYYY} en [spécifiez les unités et le pourcentage]. Dans les colonnes VII et VIII (qui renvoient à {XXXX}), déclarez les changements prévus résultant de la mise en œuvre de toutes les mesures décrites dans la partie 5.1 de la présente déclaration.

[Dans les colonnes IX et X (qui renvoient à {YYYY}), incluez les changements rapportés dans les colonnes VII et VIII et ceux réalisés de {XXXX} et {YYYY} tels que vous les avez déclarés dans les parties 4.2 et 4.3 de la présente déclaration].

Type de rejet ou de transfert	VII. Changement total prévu* par rapport aux valeurs de {XXXX} [spécifiez les unités]	VIII. Changement total prévu* par rapport aux valeurs {YYYY} [%]	IX. Changement total prévu* par rapport aux valeurs {XXXX} [spécifiez les unités]	X. Changement total prévu* par rapport aux valeurs {YYYY} [%]
5.2.1 Utilisation sur place				
5.2.2 Rejets sur place				
5.2.3 Transferts hors site pour distribution				
5.2.4 Transferts hors site pour élimination				
5.2.5 Transferts hors site pour recyclage				

*Indiquez une diminution par le signe « - » et une augmentation par le signe « + » devant la quantité rapportée.

5.3 Les résultats additionnels prévus, échéanciers et méthodes

NOTA: LA PARTIE 5.3 SERA ADAPTÉE À CHAQUE AVIS. ELLE EST UTILISÉE POUR RECEUILLIR LES RÉSULTATS PRÉVUS, LES ÉCHÉANCIERS ET LES MÉTHODES QUI TOUCHENT LE GESTIONNAIRE DES RISQUES OU QUI SONT NÉCESSAIRES POUR ÉVALUER L'OBJECTIF DE GESTION DES RISQUES QUI N'ONT PAS ÉTÉ RECEUILLIS DANS LA PARTIE 5.0.

6.0 Surveillance et rapport

Décrivez brièvement les indicateurs choisis pour évaluer les progrès, le plan de surveillance (notamment la fréquence) et les éléments de déclaration du plan P2 en rapport avec [substance ou activité industrielle]

--

7.0 Objectif de gestion du risque

Si le plan P2 résumé dans cette déclaration répond à l'objectif(s) de gestion des risques établi à l'alinéa [x] de l'avis, indiquez comment; sinon, expliquez pourquoi.

--

La section à remplir séparément pour chaque **[substance ou activité industrielle]** visée par l'avis (parties 3.0 à 7.0) se termine ici.

8.0 Facteurs à prendre en considération

Décrivez comment le plan P2 résumé dans cette déclaration prend en considération les facteurs décrits dans les alinéas[x] de l'avis. **[Le gestionnaire des risques pourrait spécifier pour quel facteur il voudrait le descriptif].**

--

9.0 Autorisation

J'ai lu cette déclaration, j'ai compris son contenu et je confirme que les renseignements présentés sont exacts. Je comprends aussi que, si n'importe quel renseignement fourni dans la présente déclaration devient faux ou trompeur, je devrai présenter une modification dans les 30 jours qui suivent la date où le renseignement est devenu faux ou trompeur.

Signature	Date
Nom : _____	_____
en lettres moulées	
Titre/poste : _____	_____
en lettres moulées	
Courriel:	_____
en lettres moulées	

Annexe 2 : Demande de dérogation à l'obligation de prendre en considération certains facteurs – **Substance(s)** [paragraphe 56(5) de la LCPE (1999)]

Code de référence de l'avis :

assigné par la DIMO de la LCPE

Pour des directives sur la façon de remplir ce formulaire, veuillez consulter la brochure « Directives pour remplir les annexes de l'avis de la Gazette du Canada intitulé *Avis exigeant l'élaboration et l'exécution d'un plan de prévention de la pollution – Substance(s)* ».

1.0 Renseignements sur l'installation

Raison sociale de l'entreprise : _____

Nom de l'installation : _____

Adresse civique de l'installation : _____

Ville : _____ Province/territoire : _____ Code postal : _____

Adresse postale de l'installation (si différente de l'adresse civique) : _____

Ville : _____ Province/territoire : _____ Code postal : _____

Responsable des renseignements techniques : _____

Courriel (le cas échéant) : _____

Téléphone (incluant le code régional) : _____ Téléc. (le cas échéant; incluant le code régional) : _____

Numéro d'identité de l'Inventaire national des rejets de polluants (si aucun, laissez en blanc) : _____

Code à 6 chiffres du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) : _____

Code canadien à 4 chiffres de la classification type des industries (CTI) : _____

2.0 Facteurs faisant l'objet d'une demande de dérogation

Indiquez de façon précise le ou les facteurs de l'alinéa 3 de l'avis pour lesquels vous demandez une dérogation.

3.0 Justification de la demande

Expliquez pourquoi il serait déraisonnable ou impossible de prendre ces facteurs en considération.

Expliquez comment la prise en considération des autres facteurs garantira que le plan de prévention de la pollution visera de façon satisfaisante la substance ou le groupe de substances à l'égard de laquelle ou duquel le plan est élaboré.

Optionnel: Si vous proposez d'utiliser un facteur additionnel lors de l'élaboration du plan de prévention de la pollution, veuillez expliquer lequel.

4.0 Autorisation

J'ai lu cette demande, j'ai compris son contenu et je confirme que les renseignements présentés sont exacts.

Signature

Date

Nom : _____
en lettres moulées

Titre/poste : _____
en lettres moulées

Courriel: _____
en lettres moulées

Annexe 3 : Demande de prorogation du délai – [Substance(s)]

Numéro de référence de l'avis : # assigné par la DIMO de la LCPE

Code de la déclaration: _____

Pour des directives sur la façon de remplir ce formulaire, veuillez consulter la brochure « Directives pour remplir les annexes de l'avis de la Gazette du Canada intitulé Avis exigeant l'élaboration et l'exécution d'un plan de prévention de la pollution – Substance(s) ».

1.0 Renseignements sur l'installation

Raison sociale de l'entreprise : _____

Nom de l'installation : _____

Adresse civique de l'installation : _____

Ville : _____ Province/territoire : _____ Code postal : _____

Adresse postale de l'installation
(si différente de l'adresse civique) : _____

Ville : _____ Province/territoire : _____ Code postal : _____

Responsable des renseignements techniques : _____

Courriel (le cas échéant) : _____

Téléphone (incluant le code régional) : _____ Téléc. (le cas échéant; incluant le code régional) : _____

Numéro d'identité de l'Inventaire national des rejets de polluants (si aucun, laissez en blanc) : _____

Code à 6 chiffres du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) : _____

Code canadien à 4 chiffres de la classification type des industries (CTI) : _____

2.0 Demande de prorogation

Une prorogation de délai est demandée (cochez une case seulement) :

- a) pour élaboration du plan de prévention de la pollution. On demande que le délai prévu dans l'avis pour l'élaboration du plan de prévention de la pollution soit reporté au _____ (indiquez la date exacte - année/mois/jour) pour l'installation désignée dans la partie 1.0 de la présente demande. Il est entendu qu'on doit présenter la *Déclaration confirmant qu'un plan de prévention de la pollution a été élaboré et qu'il est en cours d'exécution – Substance(s)* [paragraphe 58(1) de la LCPE (1999)] dans les 30 jours qui suivent cette date.
- b) pour la mise en œuvre du plan de prévention de la pollution. On demande que le délai prévu dans l'avis pour la mise en œuvre du plan de prévention de la pollution soit reporté au _____ (indiquez la date exacte - année/mois/jour) pour l'installation désignée dans la partie 1.0 de la présente demande. Il est entendu qu'on doit présenter la *Déclaration confirmant l'exécution d'un plan de prévention de la pollution – Substance(s)* [paragraphe 58(2) de la LCPE (1999)] dans les 30 jours qui suivent cette date.
- c) pour la présentation du rapport provisoire n° _____ (précisez quel rapport provisoire, conformément à l'avis). On demande que le délai prévu dans l'avis pour la présentation du rapport provisoire n° _____ soit reporté au _____ (indiquez la date exacte - année/mois/jour) pour l'installation désignée dans la partie 1.0 de la présente demande. Il est entendu qu'on doit présenter le *Rapport provisoire – Substance(s)* au plus tard à cette date.

3.0 Justification de la demande

Expliquez pourquoi il est nécessaire de disposer d'un délai plus long pour élaborer ou mettre en œuvre le plan de prévention de la pollution, ou pour présenter un rapport provisoire.

Dans le cas d'une demande de prorogation de délai pour la mise en œuvre d'un plan de prévention de la pollution, décrivez les conséquences prévues de cette prorogation en examinant tous les facteurs pertinents à considérer qui sont précisés dans l'avis.

4.0 Autorisation

J'ai lu cette demande, j'ai compris son contenu et je confirme que les renseignements présentés sont exacts.

Signature _____ Date _____

Nom : _____
en lettres moulées

Titre/poste : _____
en lettres moulées

Courriel: _____
en lettres moulées

Annexe 4 : Rapport provisoire – [Substance(s)]

Numéro de référence de l'avis : # assigné par la DIMO de la LCPE

Code de la déclaration: _____

Pour des directives sur la façon de remplir ce formulaire, veuillez consulter la brochure « Directives pour remplir les annexes de l'avis de la Gazette du Canada intitulé Avis exigeant l'élaboration et l'exécution d'un plan de prévention de la pollution – [Substance(s)] ».

Le présent rapport sert-il à apporter une modification à un rapport déjà présenté? Oui Non

Si vous avez coché « oui », remplissez les parties 1.0 et 9.0, et toute autre partie du rapport pour laquelle des renseignements déjà déclarés sont maintenant faux ou trompeurs. Il n'est pas nécessaire de répéter les informations inchangées.

1.0 Renseignements sur l'installation

Raison sociale de l'entreprise : _____

Nom de l'installation : _____

Adresse civique de l'installation : _____

Ville : _____ Province/territoire : _____ Code postal : _____

Adresse postale de l'installation
(si différente de l'adresse civique) : _____

Ville : _____ Province/territoire : _____ Code postal : _____

Responsable des
renseignements techniques : _____

Courriel (le cas échéant) : _____

Téléphone (incluant
le code régional) : _____ Téléc. (le cas échéant;
incluant le code régional) : _____

Numéro d'identité de l'Inventaire national des
rejets de polluants (si aucun, laissez en blanc) : _____

Code à 6 chiffres du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
(SCIAN) : _____

Code canadien à 4 chiffres de la classification type
des industries (CTI) : _____

2.0 Il n'est pas nécessaire de fournir de données pour la partie 2.0 du présent rapport.

Les parties 3.0 à 7.0 de la présente déclaration doivent être remplies séparément pour chaque [substance ou activité industrielle] visée par l'avis.

La section suivante (parties 3.0 à 7.0) doit être remplie séparément pour chaque [substance ou activité industrielle] visé par l'avis

3.0 Substance visée par l'avis

Substance visée par l'avis (ci-après appelée « substance »), pour laquelle les
informations ci-dessous sont données :

Numéro de registre CAS : _____

[Substance(s)]

4.0 Information de base pendant l'exécution du plan de prévention de la pollution (P2)

Nota

- a) Dans la mesure du possible, le format des données des parties 4.1, 4.3, 4.4 (**choisir la partie appropriée, le cas échéant**) du présent rapport est basé sur celui de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP).
- b) Le cas échéant, utilisez les codes suivants, énumérés par ordre décroissant d'exactitude, pour décrire le mode de détermination des quantités déclarées dans cette partie du rapport:
- M** Contrôle ou mesure directe
C Bilan massique
E Facteurs d'émission
O Calcul technique
- c) Cet avis requiert la déclaration des données dans un rapport provisoire pour les années civiles ci-dessous (du 1^{er} janvier au 31 décembre), tel que spécifié au paragraphe **[##]** de cet avis

Rapport provisoire	Année de déclaration
Rapport provisoire n° 1	###
Rapport provisoire n° 2	###

Indiquez l'année faisant l'objet du présent rapport provisoire :

NOTA : LA PARTIE 4.0 EST CONSTITUÉE D'ÉLÉMENTS À SÉLECTIONNER. IL EST POSSIBLE DE LAISSE TOMBER UNE SECTION (P.EX. 4.1, 4.2, 4.2.1, etc.) SI LES DONNÉES QU'ELLE CONTIENT NE TOUCENT PAS LE GESTIONNAIRE DES RISQUES OU NE SONT PAS NÉCESSAIRES POUR ÉVALUER SI L'OBJECTIF DE GESTION DES RISQUES A ÉTÉ ATTEINT.

4.1 Nature des activités

Indiquez si l'**[Substance(s)]** a été fabriquée, traitée, distribuée ou utilisée d'une autre manière ainsi que la nature de ces activités menées à l'installation pendant l'année indiquée dans la partie 4.0 c) du présent rapport. Dans le cas des sous-produits, indiquez les substances qui sont la source des sous-produits. Vous pouvez cocher plus d'une activité.

Fabrication : Pour utilisation ou traitement sur place
 Pour vente et distribution

 Comme sous-produit
 Comme impureté
Description : _____

Traitement : Comme réactif
 Comme constituant d'une préparation
 Comme constituant d'un article
 Pour remballage seulement
 Comme sous-produit
Description : _____

Distribution : Vendu ou distribué individuellement comme produit chimique ou composé
 Vendu ou distribué dans un produit

Description : _____

Autre utilisation : Comme auxiliaire de traitement physique ou chimique
 Comme auxiliaire de fabrication
 Pour utilisation accessoire ou autre
 Comme sous-produit
Description : _____

4.2 Utilisations sur place

Est-ce que l'installation a utilisé la substance sur place en **[XXXX] {et/ou en [YYYY]}**?

{XXXX}: Oui Non
{YYYY}: Oui Non

Si vous avez coché « oui » **{pour l'une ou l'autre année}**, déclarez dans la case appropriée ci-dessous toutes les utilisations sur place de la substance **{pour l'année en question}**, en **[précisez les unités]**. Si vous avez coché « non » **{ pour l'une ou l'autre année}**, passez à la partie 4.3 de la déclaration.

Inscrivez le total des utilisations sur place de la substance et le code de la méthode d'estimation en indiquant de quelle façon la substance est utilisée dans l'installation, ainsi que la méthode d'estimation utilisée pour déterminer la quantité à rejeter dans l'environnement.

A. Total des utilisations	Code de la méthode d'estimation	Type d'utilisation	Estimation de la quantité à rejeter

4.3 Rejets sur place

Est-ce que cette installation a rejeté de l'**[Substance(s)]** sur place pendant l'année indiquée dans la partie 4.0 c) du présent rapport?

Oui Non

Si vous avez coché « oui », déclarez dans la case appropriée ci-dessous la quantité totale des rejets sur place de l'**[Substance(s)]**, en **[précisez les unités]**.

Si vous avez coché « non », passez à la partie 4.4 du rapport.

4.3.1 REJETS DE L'ATMOSPHÈRE - Choisissez l'une des deux options

1. Inscrivez tous les rejets de l'**[Substance(s)]** dans l'atmosphère et le code de la méthode d'estimation. Indiquez les rejets habituels, accidentels ou exceptionnels.

Type de rejet dans l'atmosphère	Rejet	Code de la méthode d'estimation
a) Émissions de cheminées, d'événements ou de sources ponctuelles		
b) Rejets associés à la manutention ou au stockage		
c) Émissions fugitives		
d) Déversements		
e) Autres rejets		
B. Total des rejets dans l'atmosphère (a+b+c+d+e)		B

2. Rapportez le total des rejets dans l'atmosphère

Inscrivez le total de tous les rejets de substance dans l'atmosphère et le code de la méthode d'estimation en indiquant tout type de rejet. Indiquez les rejets habituels, accidentels ou exceptionnels.

- Émissions de cheminées ou de source ponctuelle Déversements
 Rejets associés à la manutention ou au stockage Autres rejets non ponctuels
 Émissions fugitives

B. Total des rejets	Code de la méthode d'estimation

4.3.2 Injections souterraines

Inscrivez la quantité totale de l'**[Substance(s)]** qui a été injectée dans le sous-sol des lieux de l'installation et le code de la méthode d'estimation.

C. Total des rejets souterrains	Code de la méthode d'estimation

4.3.3 REJETS DANS LES EAUX DE SURFACE - Choisissez l'une des deux options

1. Rapportez tout type de rejets dans les eaux de surface (INRP)

Inscrivez tous les rejets de substance dans les eaux de surface et le code de la méthode d'estimation.

Type de rejet	Rejets	Code de la méthode d'estimation
a) évacuations directes		
b) déversements		
c) fuites		
d) autres rejets		
D. Total (a+b+c+d)		D1

2. Inscrivez le total de tous les rejets de la substance dans les eaux de surface et le code de la méthode d'estimation. Indiquez le ou les types de rejets.

évacuations directes
 déversements

fuites
 autres rejets

D. Total des rejets dans les eaux de surface	Code de la méthode d'estimation

4.3.4 REJETS DANS LE SOL - Choisissez l'une des deux options

1. Rapportez tout type de rejets dans le sol (INRP)

Inscrivez tous les rejets de substance dans le sol à l'intérieur du périmètre de l'installation et le code de la méthode d'estimation.

Type de rejet	Rejets {XXXX}	Code de la méthode d'estimation
a) enfouissement		
b) traitement par épandage		
c) déversements		
d) fuites		
e) autres rejets		
E. Total (a+b+c+d+e)		E1

2. Inscrivez le total de tous les rejets de substance à l'intérieur du périmètre de l'installation et le code de la méthode d'estimation. Indiquez le ou les types de rejets.

- enfouissement
 traitement par épandage
 déversement

- fuites
 autres rejets

E. Total des rejets dans le sol	Code de la méthode d'estimation

4.3.5 Total des rejets

Inscrivez la quantité totale de l'**[Substance(s)]** qui a été rejetée sur place.

Quantité totale rejetée sur place = A+B+C+D+E

F

4.4 Transferts hors site

4.4.1 Distribution du produit

Est-ce que cette installation a distribué de l'**[Substance(s)]** sur place pendant l'année indiquée dans la partie 4.0 c) du présent rapport?

Oui Non

Si vous avez coché « oui », déclarez dans la case appropriée ci-dessous la quantité totale des rejets sur place de l'**[Substance(s)]**, en **[précisez les unités]**.

Si vous avez coché « non », passez à la partie 4.4.2 du rapport.

DISTRIBUTION DU PRODUIT – Choisissez l'une des deux options

1. Déclaration de tous les types de transfert pour distribution

Inscrivez tous les transferts de la substance pour distribution hors site et le code de la méthode d'estimation. Indiquez l'utilisation prévue, ainsi que la méthode qui sera utilisée par le client pour éliminer la substance, si vous la connaissez.

Type de transfert	Transfert	Code de la méthode d'estimation	Utilisation prévue	Méthode d'élimination prévue
a) Produit chimique ou composé				
b) Partie d'un produit				
G. TOTAL (a+b)		G{1}		

2. Déclaration du total de transferts pour distribution

Inscrivez le total des transferts de la substance pour distribution hors site et le code de la méthode d'estimation, les types de transfert, l'utilisation prévue, ainsi que la méthode qui sera utilisée par le client pour éliminer la substance, si vous la connaissez.

Produit chimique ou composé

Partie d'un produit

G1. Total des transferts	Code de la méthode d'estimation	Utilisation prévue	Méthode d'élimination prévue

4.4.2 TRANSFERTS HORS SITE POUR ÉLIMINATION - Choisissez l'une des deux options

Est-ce que cette installation a transféré l'**[Substance(s)]** pour élimination hors site pendant l'année indiquée dans la partie 4.0 c) du présent rapport? Oui Non

Si vous avez coché « oui », inscrivez dans la case appropriée ci-dessous tous les transferts de l'**[Substance(s)]** pour élimination hors site, en **[précidez les unités]**

Si vous avez coché « non », passez à la partie 4.4.3 du rapport.

1. Déclaration de tous les types de transfert pour élimination (INRP)

Inscrivez tous les transferts de la substance pour élimination hors site et le code de la méthode d'estimation. N'inscrivez que la masse nette de la substance envoyée hors site et non la masse totale du mélange contenant la substance. N'inscrivez que les transferts au premier emplacement hors site.

Type de transfert	Transfert	Code de la méthode d'estimation
a) Traitement physique		
b) Traitement chimique		
c) Traitement biologique		
d) Incinération/transfert par chaleur		
e) Confinement		
f) Usines d'épuration des eaux usées urbaines		
g) Injection souterraine		
h) Traitement par épandage		
H. TOTAL (a+b+c+d+e+f+g+h)		H{1}

2. Inscrivez le total de tous les transferts de l'**[Substance(s)]** pour élimination hors site et le code de la méthode d'estimation. N'inscrivez que la masse nette de l'**[Substance(s)]** envoyée hors site et non la masse totale du mélange contenant l'**[Substance(s)]**. N'inscrivez que les transferts au premier emplacement hors site et non les autres transferts effectués par l'entreprise d'élimination des déchets.

H. Total des transferts pour élimination	Code de la méthode d'estimation

4.4.3 TRANSFERTS HORS SITE POUR RECYCLAGE

Est-ce que cette installation a transféré l'**[Substance(s)]** pour recyclage hors site pendant l'année indiquée dans la partie 4.0 c) du présent rapport? Oui Non

Si vous avez coché « oui », inscrivez dans la case appropriée ci-dessous la quantité totale des transferts de l'**[Substance(s)]** pour recyclage hors site, en **[précisez les unités]**.

Si vous avez coché « non », passez à la partie 4.5 du présent rapport.

TRANSFERTS HORS SITE POUR RECYCLAGE – Choisissez l'une des deux options

1. Déclaration de tous les types de transferts pour recyclage (INRP)

Déclarez tous les transferts de la substance pour recyclage hors site et le code de la méthode d'estimation. N'inscrivez que la masse nette de la substance envoyée hors site et non la masse totale du mélange contenant la substance. N'inscrivez que les transferts au premier emplacement hors site.

Type de transfert	Transfert	Code de la méthode d'estimation
a) Récupération d'énergie		
b) Récupération des solvants		
c) Récupération des substances organiques (\neq solvants)		
d) Récupération des métaux et des composants métalliques		
e) Récupération des matières inorganiques (\neq métaux)		
f) Récupération des acides et des bases		
g) Récupération des catalyseurs		
h) Récupération des résidus de la dépollution		
i) Raffinage ou réutilisation de l'huile usagée		
j) Autre		
I . TOTAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j)		I {1}

4.5 Autre information de base

NOTA : LA PARTIE 4.5 SERA ADAPTÉE À CHAQUE AVIS. ELLE EST UTILISÉE POUR RECUEILLIR LES DONNÉES DE BASE (QUI N'ONT PAS DÉJÀ ÉTÉ RECUEILLIES DANS LA PARTIE 4.0) QUI TOUCHENT LE GESTIONNAIRE DES RISQUES OU QUI SONT NÉCESSAIRES POUR ÉVALUER SI L'OBJECTIF DE GESTION DES RISQUES A ÉTÉ ATTEINT.

5.0 Résultats obtenus à ce jour, échéanciers et méthodes utilisées

5.1 Mesures prises à ce jour

Dans le tableau ci-dessous, décrivez les mesures prises à ce jour pour l'exécution du plan P2 (colonne I). Dans les colonnes II et III, en choisissant l'une des options fournies, indiquez, pour chacune des activités ci-dessous, si elle représente une mesure de prévention de la pollution ou toute autre mesure de protection de l'environnement. Pour chaque activité, inscrivez si possible le changement correspondant obtenu à ce jour dans les rejets ou les transferts de l'**[Substance(s)]**, en **précisez les unités**, résultant de sa mise en œuvre (colonne IV). Veuillez noter que la prévision d'un changement quantitatif pour certaines mesures, par exemple la formation, peut être impossible. Dans la colonne V, reliez ces changements à un élément spécifique de l'information de base (voir la partie 4 du présent rapport) en inscrivant le code alphabétique approprié (p. ex., utilisez le code « D » pour les changements dans le total des rejets dans les eaux de surface). Dans la colonne VI, indiquez la date d'achèvement de chaque mesure.

I. Mesure prise	II. Méthode(s) de prévention de la pollution utilisée(s) (le cas échéant) ¹	III. Autre(s) méthode(s) de protection de l'environnement utilisées (le cas échéant) ²	IV. Changement obtenu à ce jour*	V. Élément(s) de l'information de base touchés	VI. Date d'achèvement

*Indiquez une diminution par le signe « - » et une augmentation par le signe « + » devant la quantité rapportée.

¹ Méthodes de prévention de la pollution utilisées :

- *Substitution de matériaux ou de matières premières*
- *Conception ou reformulation du produit*
- *Modifications de l'équipement ou du procédé*
- *Prévention des déversements et des fuites*
- *Récupération, réutilisation ou recyclage sur place*
- *Techniques de gestion des stocks et d'achat*
- *Bonnes pratiques d'exploitation et formation*
- *Autres*

² Autres méthodes de protection de l'environnement utilisées :

- *Récupération d'énergie*
- *Recyclage hors site*
- *Incineration avec récupération d'énergie*
- *Traitemennt des déchets*
- *Dépollution*
- *Élimination sécuritaire*
- *Autres*

5.2 Changement obtenu à ce jour

Le tableau ci-dessous résume le changement total obtenu à ce jour dans les rejets et/ou les transferts de l'**[Substance(s)]** par rapport aux valeurs (années faisant l'objet de la *Déclaration confirmant qu'un plan de prévention de la pollution a été élaboré et qu'il est en cours d'exécution – [Substance(s)]* [paragraphe 58(1) de la LCPE (1999)]), en kg/année et en pourcentage. Dans les colonnes VII et VIII (qui renvoient à 2002), déclarez seulement les changements obtenus jusqu'à maintenant résultant de la mise en œuvre des mesures décrites dans la partie 5.1 du présent rapport.

Dans les colonnes IX et X (qui renvoient à 1996), incluez les changements rapportés dans les colonnes VII et VIII et ceux obtenus de 1996 à 2002, tels que vous les avez déclarés dans les parties 4.2 et 4.3 de la *Déclaration confirmant qu'un plan de prévention de la pollution a été élaboré et qu'il est en cours d'exécution – [Substance(s)]* [paragraphe 58(1) de la LCPE (1999)].

Type de rejet et ou de transfert	VII. Changement total obtenu à ce jour* par rapport aux valeurs de {XXXX} [spécifiez les unités]	VIII. Changement total obtenu à ce jour* par rapport aux valeurs de {XXXX} [%]	IX. Changement total obtenu à ce jour* par rapport aux valeurs de {YYYY} [spécifiez les unités]	X. Changement total obtenu à ce jour* par rapport aux valeurs de {YYYY} [%]
5.2.1 Utilisation sur place				
5.2.2 Rejet sur place				
5.2.3 Transferts hors site pour distribution				
5.2.4 Transferts hors site pour élimination				
5.2.5 Transferts hors site pour recyclage				

*Indiquez une diminution par le signe « - » et une augmentation par le signe « + » devant la quantité rapportée.

5.3 Les résultats additionnels prévus, échéanciers et méthodes

NOTA: LA PARTIE 5.3 SERA ADAPTÉE À CHAQUE AVIS. ELLE EST UTILISÉE POUR RECEUILLIR LES RÉSULTATS PRÉVUS, LES ÉCHÉANCIERS ET LES MÉTHODES QUI TOUCHENT LE GESTIONNAIRE DES RISQUES OU QUI SONT NÉCESSAIRES POUR ÉVALUER L'OBJECTIF DE GESTION DES RISQUES QUI N'ONT PAS ÉTÉ RECEUILLIS DANS LA PARTIE 5.0.

6.0 Surveillance et rapport

Décrivez brièvement les indicateurs choisis pour évaluer les progrès, le plan de surveillance (notamment la fréquence) et les éléments de déclaration du plan P2 en rapport avec **[SUBSTANCE / ACTIVITÉ INDUSTRIELLE]**

7.0 Il n'est pas nécessaire de fournir de données pour la partie 7.0 du présent rapport.

La section à remplir séparément pour chaque **[substance ou activité industrielle]** visée par l'avis (parties 3.0 à 7.0 se termine ici).

8.0 Il n'est pas nécessaire de fournir de données pour la partie 8.0 du présent rapport.

9.0 Autorisation

J'ai lu ce rapport, j'ai compris son contenu et je confirme que les renseignements présentés sont exacts. Je comprends aussi que, si n'importe quel renseignement fourni dans le présent rapport devient faux ou trompeur, je devrai présenter une modification du présent rapport dans les 30 jours qui suivent la date où le renseignement est devenu faux ou trompeur.

Signature _____ Date _____

Nom : _____ en lettres moulées

Titre/poste : _____ en lettres moulées

Courriel: _____ en lettres moulées

Annexe 5 : Déclaration confirmant l'exécution d'un plan de prévention de la pollution - [Substance(s)] [paragraphe 58(2) de la LCPE (1999)]

Numéro de référence de l'avis : # assigné par la DIMO de la LCPE
Code de la déclaration:

Pour des directives sur la façon de remplir ce formulaire, veuillez consulter la brochure « Directives pour remplir les annexes de l'avis de la Gazette du Canada intitulé *Avis exigeant l'élaboration et l'exécution d'un plan de prévention de la pollution – [Substance(s)]* ».

La présente déclaration sert-elle à apporter une modification à une déclaration déjà présentée? Oui Non

Si vous avez cocher <oui>, remplissez les parties 1.0 et 9.0, et toute autre partie de la déclaration pour laquelle des renseignements déjà déclarés sont maintenant faux ou trompeurs. Il n'est pas nécessaire de répéter les informations inchangées.

1.0 Renseignements sur l'installation

Raison sociale de l'entreprise : _____

Nom de l'installation : _____

Adresse civique de l'installation : _____

Ville : _____ Province/territoire : _____ Code postal : _____

Adresse postale de l'installation
(si différente de l'adresse civique) : _____

Ville : _____ Province/territoire : _____ Code postal : _____

Responsable des
renseignements techniques : _____

Courriel (le cas échéant) : _____
Téléphone (incluant le
code régional) : _____ Téléc. (le cas échéant;
incluant le code régional) : _____

Numéro d'identité de l'Inventaire national des rejets
de polluants (si aucun, laissez en blanc) : _____

Code à 6 chiffres du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
(SCIAN) : _____

Code canadien à 4 chiffres de la classification type des
industries (CTI) : _____

2.0 Il n'est pas nécessaire de fournir de données pour la partie 2.0 de la présente déclaration.

Les parties 3.0 à 7.0 de la présente déclaration doivent être remplies séparément pour chaque **[substance ou activité industrielle]** visée par l'avis.

La section suivante (parties 3.0 à 7.0) doit être remplie séparément pour chaque **[substance ou activité industrielle]** visé par l'avis.

3.0 Substance visée par l'avis

Substance visée par l'avis (ci-après appelée « substance »), pour laquelle les informations ci-dessous sont données :

Numéro de registre CAS :

[Substance(s)]

###

4.0 Information de base après l'exécution du plan de prévention de la pollution (P2)

Nota

- a) Dans la mesure du possible, le format des données des parties 4.1, 4.3, 4.4 (**choisir la partie appropriée, le cas échéant**) est basé sur celui de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP).
- b) Le cas échéant, utilisez les codes suivants, énumérés par ordre décroissant d'exactitude, pour décrire le mode de détermination des quantités déclarées dans cette partie de la déclaration:

M Contrôle ou mesure directe
C Bilan massique
E Facteurs d'émission
O Calcul technique

- c) On exige la déclaration des données de l'année civile finale (du 1^{er} janvier au 31 décembre) de l'exécution intégrale du plan P2. Aux fins du présent avis, l'année civile finale d'exécution intégrale ne peut être ultérieure à [XXXX] ou toute autre année communiquée à une personne qui a obtenu une prorogation de délai pour la mise en œuvre d'un plan.

Indiquez l'année civile correspondant à cette déclaration : _____

NOTA : LA PARTIE 4.0 EST CONSTITUÉE D'ÉLÉMENTS À SÉLECTIONNER. IL EST POSSIBLE DE LAISSER TOMBER UNE SECTION (P. EX. 4.1, 4.2, 4.2.1, etc.) SI LES DONNÉES QU'ELLE CONTIENT NE TOUCHENT PAS LE GESTIONNAIRE DES RISQUES OU NE SONT PAS NÉCESSAIRES POUR ÉVALUER SI L'OBJECTIF DE GESTION DES RISQUES A ÉTÉ ATTEINT.

4.1 Nature des activités

Indiquez si l'**[Substance(s)]** a été fabriquée, traitée, distribuée ou utilisée d'une autre manière ainsi que la nature de ces activités menées à l'installation pendant l'année indiquée dans la partie 4.0 c) de la présente déclaration. Dans le cas des sous-produits, identifiez les substances qui sont la source des sous-produits. Vous pouvez cocher plus d'une activité.

Fabrication : Pour utilisation ou traitement sur place
 Pour vente et distribution

 Comme sous-produit
 Comme impureté
Description : _____

Traitement : Comme réactif
 Comme constituant d'une préparation
 Comme constituant d'un article
 Pour remballage seulement
 Comme sous-produit
Description : _____

Distribution : Vendu ou distribué individuellement comme produit chimique ou composé
 Vendu ou distribué dans un produit

Description : _____

Autre utilisation : Comme auxiliaire de traitement physique ou chimique
 Comme auxiliaire de fabrication
 Pour utilisation accessoire ou autre
 Comme sous-produit
Description : _____

4.2 Utilisations sur place

Est-ce que cette installation a rejeté l'**[Substance(s)]** sur place pendant l'année indiquée dans la partie 4.0 c) de la présente déclaration?

Oui Non

Si vous avez coché « oui » déclarez dans la case appropriée ci-dessous toutes les utilisations sur place de la substance **{pour l'année en question}**, en **[précisez les unités]**.

Si vous avez coché « non », passez à la partie 4.3 de la déclaration.

Inscrivez le total des utilisations sur place de la substance et le code de la méthode d'estimation en indiquant de quelle façon la substance est utilisée dans l'installation, ainsi que la méthode d'estimation utilisée pour déterminer la quantité à rejeter dans l'environnement.

A. Total des utilisations	Code de la méthode d'estimation	Type d'utilisation	Estimation de la quantité à rejeter

4.3 Rejets sur place

Est-ce que cette installation a rejeté l'**[Substance(s)]** sur place pendant l'année indiquée dans la partie 4.0 c) de la présente déclaration?

Oui Non

Si vous avez coché « oui », inscrivez dans la case appropriée ci-dessous la quantité totale des rejets sur place de l'**[Substance(s)]**, en **[spécifiez les unités]**.

Si vous avez coché « non », passez à la partie 4.4 du rapport.

4.3.1 REJETS DANS L'ATMOSPHÈRE - Choisissez l'une des deux options

1. Rapportez tous les rejets de substance dans l'atmosphère

Inscrivez tous les rejets de substance dans l'atmosphère et le code de la base de l'évaluation. Indiquez les rejets habituels, accidentels ou exceptionnels.

Type de rejet dans l'atmosphère	Rejet	Code de la méthode d'estimation
a) Émissions de cheminées, ou de sources ponctuelles		
b) Rejets associés à la manutention ou au stockage		
c) Émissions fugitives		
d) Déversements		
e) Autres rejets		
B. Total des rejets dans l'atmosphère (a+b+c+d+e)		B

2. Rapportez le total des rejets dans l'atmosphère

Inscrivez le total de tous les rejets de substance dans l'atmosphère et le code de la méthode d'estimation en indiquant tout type de rejet. Indiquez les rejets habituels, accidentels ou exceptionnels.

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Émissions de cheminées ou de source ponctuelle
<input type="checkbox"/> Rejets associés à la manutention ou au stockage
<input type="checkbox"/> Émissions fugitives | <input type="checkbox"/> Déversements
<input type="checkbox"/> Autres rejets non ponctuels |
|---|---|

B. Total des rejets	Code de la méthode d'estimation

4.3.2 Injections souterraines

Inscrivez la quantité totale de l'**[Substance(s)]** qui a été injectée dans le sous-sol des lieux de l'installation et le code de la méthode d'estimation.

C. Total des rejets souterrains	Code de la méthode d'estimation

4.3.3 REJETS DANS LES EAUX DE SURFACE - Choisissez l'une des deux options

1. Rapportez tout type de rejets dans les eaux de surface (INRP)

Inscrivez tous les rejets de substance dans les eaux de surface et le code de la méthode d'estimation.

Type de rejet	Rejets	Code de la méthode d'estimation
a) évacuations directes		
b) déversements		
c) fuites		
d) autres rejets		
D. Total (a+b+c+d)		D1

2. Rapportez le total des rejets dans les eaux de surface

Inscrivez le total de tous les rejets de la substance dans les eaux de surface et le code de la méthode d'estimation. Indiquez le ou les types de rejets.

évacuations directes
 déversements

fuites
 autres rejets

D. Total des rejets dans les eaux de surface	Code de la méthode d'estimation

4.3.4 REJETS DANS LE SOL - Choisissez l'une des deux options

1. Rapportez tout type de rejets dans le sol (INRP)

Inscrivez tous les rejets de substance dans le sol à l'intérieur du périmètre de l'installation et le code de la méthode d'estimation.

Type de rejet	Rejets {XXXX}	Code de la méthode d'estimation
a) enfouissement		
b) traitement par épandage		
c) déversements		
d) fuites		
e) autres rejets		
E. Total (a+b+c+d+e)		E1

2. Rapportez le total des rejets dans le sol

Inscrivez le total de tous les rejets de l'**[Substance(s)]** à l'intérieur du périmètre de l'installation et le code de la méthode d'estimation. Indiquez le ou les types de rejets.

enfouissement
 traitement par épandage
 déversements

fuites
 autres rejets

E. Total des rejets dans le sol	Code de la méthode d'estimation

4.3.5 Total des rejets

Inscrivez la quantité totale de l'**[Substance(s)]** qui a été rejetée sur place.

Quantité totale rejetée sur place = A+B+C+D+E

F

4.4 TRANSFERTS HORS SITE

4.4.1 DISTRIBUTION DU PRODUIT - Choisissez l'une des deux options

Est-ce que cette installation a distribué de l'**[Substance(s)]** sur place pendant l'année indiquée dans la partie 4.0 c) du présent rapport?

Oui Non

Si vous avez coché « oui », déclarez dans la case appropriée ci-dessous la quantité totale des rejets sur place de l'**[Substance(s)]**, en **[précisez les unités]**.

Si vous avez coché « non », passez à la partie 4.4.2 du rapport.

1. Déclaration de tous les types de transfert pour distribution

Inscrivez tous les transferts de la substance pour distribution hors site et le code de la méthode d'estimation. Indiquez l'utilisation prévue, ainsi que la méthode qui sera utilisée par le client pour éliminer la substance, si vous la connaissez.

Type de transfert	Transfert	Code de la méthode d'estimation	Utilisation prévue	Méthode d'élimination prévue
a) Produit chimique ou composé				
b) Partie d'un produit				
G. TOTAL (a+b)		G{1}		

2. Déclaration du total de transferts pour distribution

Inscrivez le total des transferts de la substance pour distribution hors site et le code de la méthode d'estimation, les types de transfert, l'utilisation prévue, ainsi que la méthode qui sera utilisée par le client pour éliminer la substance, si vous la connaissez.

Produit chimique ou composé

Partie d'un produit

G1. Total des transferts	Code de la méthode d'estimation	Utilisation prévue	Méthode d'élimination prévue

4.4.2

TRANSFERTS HORS SITE POUR ÉLIMINATION - Choisissez l'une des deux options

Est-ce que cette installation a transféré l'**[Substance(s)]** pour élimination hors site pendant l'année indiquée dans la partie 4.0 c) de la présente déclaration? Oui Non

Si vous avez coché « oui », inscrivez dans la case appropriée ci-dessous la quantité totale des transferts de l'**[Substance(s)]** pour élimination hors site, en **[précisez les unités]**

Si vous avez coché « non », passez à la partie 4.3.3 de la déclaration.

1. Déclaration de tous les types de transfert pour élimination (INRP)

Inscrivez tous les transferts de la substance pour élimination hors site et le code de la méthode d'estimation. N'inscrivez que la masse nette de la substance envoyée hors site et non la masse totale du mélange contenant la substance. N'inscrivez que les transferts au premier emplacement hors site.

Type de transfert	Transfert	Code de la méthode d'estimation
a) Traitement physique		
b) Traitement chimique		
c) Traitement biologique		
d) Incinération/transfert par chaleur		
e) Confinement		
f) Usines d'épuration des eaux usées urbaines		
g) Injection souterraine		
h) Traitement par épandage		
H. TOTAL (a+b+c+d+e+f+g+h)		H{1}

2. Déclaration du total des transferts hors site pour élimination

Inscrivez le total de tous les transferts de l'**[Substance(s)]** pour élimination hors site et le code de la méthode d'estimation. N'inscrivez que la masse nette de l'**[Substance(s)]** envoyée hors site et non la masse totale du mélange contenant l'**[Substance(s)]**. N'inscrivez que les transferts au premier emplacement hors site et non les autres transferts effectués par l'entreprise d'élimination des déchets.

H. Total des transferts pour élimination	Code de la méthode d'estimation

4.4.3 TRANSFERTS HORS SITE POUR RECYCLAGE - Choisissez l'une des deux options

Est-ce que cette installation a transféré l'**[Substance(s)]** pour recyclage hors site pendant l'année indiquée dans la partie 4.0 c) de la présente déclaration? Oui Non

Si vous avez coché « oui », inscrivez dans la case appropriée ci-dessous la quantité totale des transferts de l'**[Substance(s)]** pour recyclage hors site, en [**précisez les unités**].

Si vous avez coché « non », passez à la partie 4.5de la déclaration.

1. Déclaration de tous les types de transferts pour recyclage (INRP)

Déclarez tous les transferts de la substance pour recyclage hors site et le code de la méthode d'estimation. N'inscrivez que la masse nette de la substance envoyée hors site et non la masse totale du mélange contenant la substance. N'inscrivez que les transferts au premier emplacement hors site.

Type de transfert	Transfert	Code de la méthode d'estimation
a) Récupération d'énergie		
b) Récupération des solvants		
c) Récupération des substances organiques (\neq solvants)		
d) Récupération des métaux et des composants métalliques		
e) Récupération des matières inorganiques (\neq métaux)		
f) Récupération des acides et des bases		
g) Récupération des catalyseurs		
h) Récupération des résidus de la dépollution		
i) Raffinage ou réutilisation de l'huile usagée		
j) Autre		
I. TOTAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j)		I {1}

2. Déclaration du total des transferts hors site pour recyclage

Inscrivez le total de tous les transferts de l'**[Substance(s)]** pour recyclage hors site et le code de la méthode d'estimation. N'inscrivez que la masse nette de l'**[Substance(s)]** envoyée hors site et non la masse totale du mélange contenant l'**[Substance(s)]**. N'inscrivez que les transferts au premier emplacement hors site et non les autres transferts effectués par l'entreprise d'élimination des déchets.

I. Total des transferts pour recyclage	Code de la méthode d'estimation

4.5 Autre information de base

NOTA : LA PARTIE 4.5 SERA ADAPTÉE À CHAQUE AVIS. ELLE EST UTILISÉE POUR RECUEILLIR LES DONNÉES DE BASE (QUI N'ONT PAS DÉJÀ ÉTÉ RECUEILLIES DANS LA PARTIE 4.0) QUI TOUCHENT LE GESTIONNAIRE DES RISQUES OU QUI SONT NÉCESSAIRES POUR ÉVALUER SI L'OBJECTIF DE GESTION DES RISQUES A ÉTÉ ATTEINT.

5.0 Résultats obtenus à de jour, échéanciers et méthodes utilisées

5.1 Mesures prises à ce jour

Dans le tableau ci-dessous, décrivez les mesures prises pour l'exécution du plan P2 (colonne I). Dans les colonnes II et III, en choisissant l'une des options fournies, indiquez, pour chacune des activités ci-dessous, si elle représente une mesure de prévention de la pollution ou toute autre mesure de protection de l'environnement. Pour chaque mesure, inscrivez si possible le changement correspondant obtenu dans les rejets ou les transferts de l'**[Substance(s)]**, **[spécifiez les unités]** résultant de sa mise en œuvre (colonne IV). Veuillez noter que la prévision d'un changement quantitatif pour certaines mesures, par exemple la formation, peut être impossible. Dans la colonne V, reliez ces changements à un élément spécifique de l'information de base (voir la partie 4 de la présente déclaration) en inscrivant le code alphabétique approprié (p. ex., utilisez le code « D » pour les changements dans le total des rejets dans les eaux de surface). Dans la colonne VI, indiquez la date d'achèvement de chaque mesure.

I. Mesure prise	II. Méthode(s) de prévention de la pollution utilisée(s) (le cas échéant) ¹	III. Autre(s) méthode(s) de protection de l'environnement utilisées (le cas échéant) ²	IV. Changement obtenu*	V. Élément(s) de l'information de base touchés	VI. Date d'achèvement

*Indiquez une diminution par le signe « - » et une augmentation par le signe « + » devant la quantité rapportée.

¹ Méthodes de prévention de la pollution utilisées :

- Substitution de matériaux ou de matières premières
- Conception ou reformulation du produit
- Modifications de l'équipement ou du procédés
- Prévention des fuites ou des déversements
- Récupération, réutilisation ou recyclage sur place
- Techniques de gestion des stocks ou d'achat
- Bonnes pratiques et formation
- Autres

² Autres méthodes de protection de l'environnement utilisées :

- Récupération d'énergie
- Recyclage hors site
- Incinération avec récupération d'énergie
- Traitement des déchets
- Dépollution
- Élimination sécuritaire
- Autres

5.2 Changement total obtenu

Le tableau ci-dessous résume le changement total obtenu dans les rejets et/ou les transferts de l'**[Substance(s)]** par rapport aux valeurs de **{XXXX et YYYY}** (années faisant l'objet de la première déclaration, c'est-à-dire la *Déclaration confirmant qu'un plan de prévention de la pollution a été élaboré et qu'il est en cours d'exécution – [Substance(s)]* [paragraphe 58(1) de la LCPE (1999)]), en **[spécifiez les unités et en pourcentage]**. Dans les colonnes VII et VIII (qui renvoient à 2002), déclarez seulement les changements obtenus résultant de la mise en œuvre des mesures décrites dans la partie 5.1 de la présente déclaration.

Dans les colonnes IX et X (qui renvoient à XXXX), incluez les changements rapportés dans les colonnes VII et VIII et ceux obtenus de **{XXXX à YYYY}**, tels que vous les avez déclarés dans les parties 4.2 et 4.3 de la *Déclaration confirmant qu'un plan de prévention de la pollution a été élaboré et qu'il est en cours d'exécution – [Substance(s)]* [paragraphe 58(1) de la LCPE (1999)].

Type de rejet ou de transfert	VII. Changement total obtenu* par rapport aux valeurs {XXXX} [spécifiez les unités]	VIII. Changement total obtenu* par rapport aux valeurs {XXXX} [%]	IX. Changement total obtenu* par rapport aux valeurs {YYYY} [spécifiez les unités]	X. Changement total obtenu* par rapport aux valeurs {YYYY} [%]
5.2.1 Utilisation sur place				
5.2.2 Rejets sur place				
5.2.3 Transferts hors site pour distribution				
5.2.4 Transferts hors site pour élimination				
5.2.5. Transferts hors site pour recyclage				

* Indiquez une diminution par le signe « - » et une augmentation par le signe « + » devant la quantité rapportée.

5.3 Les résultats additionnels prévus, échéanciers et méthodes

NOTA: LA PARTIE 5.3 SERA ADAPTÉE À CHAQUE AVIS. ELLE EST UTILISÉE POUR RECEUILLIR LES RÉSULTATS PRÉVUS, LES ÉCHÉANCIERS ET LES MÉTHODES QUI TOUCHENT LE GESTIONNAIRE DES RISQUES OU QUI SONT NÉCESSAIRES POUR ÉVALUER L'OBJECTIF DE GESTION DES RISQUES QUI N'ONT PAS ÉTÉ RECEUILLIS DANS LA PARTIE 5.0.

6.0 Surveillance et rapport

Décrivez brièvement les indicateurs qui évaluent les progrès, le plan de surveillance (notamment la fréquence) et les éléments de déclaration du plan P2 en rapport avec l'**[Substance(s)]**.

7.0 Objectif de gestion des risques

Si le plan P2 résumé dans cette déclaration a répondu à l'objectif de gestion des risques établi à l'alinéa 3(1) de l'avis, indiquez comment; sinon, expliquez pourquoi.

La section à remplir séparément pour chaque **[substance ou activité industrielle]** visée par l'avis (parties 3.0 à 7.0) se termine ici.

8.0 Il n'est pas nécessaire de fournir de données pour la partie 8.0 de la déclaration

9.0 Autorisation

J'ai lu cette déclaration, j'ai compris son contenu et je confirme que les renseignements présentés sont exacts. Je comprends aussi que, si n'importe quel renseignement fourni dans la présente déclaration devient faux ou trompeur, je devrai présenter une modification dans les 30 jours qui suivent où le renseignement est devenu faux ou trompeur.

Signature

Date

Nom : _____
en lettres moulées

Titre/poste : _____
en lettres moulées

Courriel: _____
en lettres moulées